Perspectives

N°25/185 – 17 juin 2025

Le point de vue

À Money20/20, interopérabilité, IA agentique et stablecoins entrent en collision

En ce début du mois de juin, Money20/20, la prestigieuse conférence mondiale consacrée à l'industrie des paiements, a pris ses quartiers d'été à Amsterdam. Pendant trois jours, au cœur des 110 000 m^2 du RAI, le plus grand parc des expositions des Pays-Bas, institutionnels et start-up du secteur enchaînent rencontres et conférences à un rythme effréné multipliant prises de contacts et annonces. De ce fond sonore[1] émergent l'interopérabilité, l'IA agentique et les stablecoins.

Le cauchemar de l'interopérabilité

Interopérabilité, un mot répété à l'envi dans les travées du salon. Plus qu'un mot, une promesse ! Celle d'un monde idéal où l'argent circulerait sans friction et instantanément d'un rail de paiement à l'autre, d'un continent à l'autre, d'un pays à l'autre, d'un compte à l'autre, d'une application à l'autre et tout cela au plus grand bénéfice des entreprises, des marchands et des consommateurs.

Pourtant, derrière les discours promettant une interopérabilité à portée de main, la réalité oppose une résistance tenace avec la multiplication des infrastructures, la fragmentation des standards, la logique de rente, les stratégies d'enfermement techniques et technologiques. Résultat : l'interopérabilité pensée devient rêvée, et l'industrie avance en ordre dispersé, sur des rails parallèles qui peinent à se rejoindre.

Oui, l'édition européenne 2025 de Money20/20 aura révélé à quel point jointer les infrastructures est encore aujourd'hui un mirage qui structure le récit des acteurs du paiement. Ces industriels tombés dans l'illusion d'un consensus ou dans une sorte de déni collectif peinent à expliquer la crédibilité d'un chantier consistant à empiler les autoroutes de la valeur sans véritablement en consolider les bretelles d'accès et de sortie.

Lors d'un panel consacré à la vision européenne des paiements, un intervenant soulignait la clarté de la stratégie du Royaume-Uni, capable de rassembler régulateurs, autorités et industrie autour d'objectifs communs. Cependant, force est de constater que cette coordination reste exceptionnelle en matière de paiements. En Europe, les initiatives prolifèrent sans gouvernance commune. Des socles techniques existent[2] mais les solutions qui se multiplient se fondent encore sur des visions qui restent nationales ou privées[3] et parfois concurrentes.

Chaque année, l'interopérabilité revient à Amsterdam comme un slogan sans exécution, un mot à la mode dont la réalisation est constamment repoussée. Chaque acteur semble vouloir sa propre infrastructure souveraine ou propriétaire, sans logique d'interconnexion native. Pendant que les rails se multiplient, les ponts se font attendre. Prenons, les stablecoins par exemple. Présentés comme de nouveaux rails de paiement globaux, ils viennent s'ajouter en réalité aux systèmes existants sans véritablement les relier.

Bien sûr, il existe un désir d'interconnexion dans l'industrie mais quand on entend « interopérabilité », on voit « complexité ». La coordination n'apparaît pas tant technique que politique et cette dernière fait clairement défaut.

[1] ECO a assisté à 28 panels du 3 au 5 juin.
[2] Ex. : SEPA, TIPS. Standards / infrastructures qui servent de base à la plupart des solutions de paiement européennes (virements, prélèvements, règlements) permettant leur interopérabilité technique et l'instantanéité des échanges.
[3] EPI (solution paneuropéenne avec Wero), Bizum (Espagne), iDEAL (Pays-Bas)

Romain LIQUARD
romain.liquard@credit-agricole-sa.fr

D'aucun pourrait opposer à cette critique de l'interopérabilité opérationnelle les APIs[4] qui se standardisent ou bien l'avancée de normes comme celle de l'ISO 20022[5]. Ces standards apparaissent toutefois interprétés localement, parfois même détournés. Les APIs demeurent fragmentées, les couches UX ne sont pas standardisées, et les frictions côté marchand persistent, une idée forte revenue à plusieurs reprises dans les panels.

Et si demain, une attaque exploitait une vulnérabilité dans les bretelles reliant les autoroutes de paiement ? À Money20/20, l'obsession de la vitesse transactionnelle masque encore les enjeux systémiques de sécurité et de résilience des infrastructures. Dans les faits, les mécanismes de *fallback*[6] entre rails, les supervisions en temps réel des interconnexions sont absentes des débats sur l'interopérabilité. **On connecte plus vite qu'on ne sécurise. Et le risque systémique croît avec chaque nouveau rail non aligné.**

Plusieurs panels l'ont rappelé. Pour l'utilisateur, l'enjeu n'est pas tant les rails que la fluidité de l'expérience qu'ils permettent. C'est ce qui explique le succès croissant de solutions comme iDEAL ou du *Pay by Bank*[7], qui s'imposent progressivement au moment du *checkout*[8]. Si les interfaces soignent l'expérience des utilisateurs et racontent une belle histoire, elles masquent souvent la réalité d'infrastructures qui exécutent les traitements. **L'expérience semble fluide, mais elle repose sur des *back-ends* complexes, invisibles à tort qui peuvent être verrouillés du fait de leurs dépendances**, et donc fragilisés au gré de tensions géopolitiques par exemple.

À Money20/20, l'interopérabilité se décrète donc mais ne se construit pas véritablement. Tant que chaque acteur poursuivra son rail, son schéma, son *wallet*, le système restera un archipel, performant en façade, connecté en apparence mais fragmenté en profondeur.

L'agentique débarque !

Evidemment cette année, l'intelligence artificielle était partout dans les travées de Money20/20. Dans cette fulgurance qu'on lui connaît, l'IA est clairement devenue une réalité structurelle qui redéfinit la manière dont les institutions financières conçoivent l'expérience client, orchestrent leurs processus et projettent leur avenir.

Mais, le terme qui a dominé les débats les plus prospectifs du salon n'était déjà plus l'IA Générative mais bien l'IA Agentique. Cette nouvelle itération de l'intelligence artificielle ne se limite plus à générer ou assister. Elle agit, cherche, prend des décisions, exécute des ordres, initie des transferts tout en s'intégrant à des écosystèmes complexes.

En trois jours de salon, c'est peut-être l'Américain Stripe qui a livré la manifestation la plus avancée de la mise en production de ces nouveaux agents de l'IA. Avec son SDK[9] dédié au commerce agentique[10] et à ses règlements, l'entreprise des frères Collison – qui emploie désormais près de 9 000 personnes et dont la valorisation a touché les 70 milliards de dollars – revendique en moins d'un an plus de 700 applications *live* et des milliers de téléchargements hebdomadaires comme l'a confirmé son CTO lors d'une conférence.

Ce type d'agents est capable de réserver un billet d'avion, gérer une facturation ou piloter un réassort – tout cela de manière autonome, à partir d'une simple intention exprimée par l'utilisateur. **Une telle évolution, si ce n'est une révolution, n'est pas une extension des modèles SaaS[11] mais en signe peut-être la désintégration progressive**, au profit d'interfaces développées sur mesure, pour un besoin spécifique. Des applications opérées par des agents potentiellement éphémères par ailleurs. On parle de *Disposable Apps*.

[4] API pour *Application Programming Interface* en anglais. Interfaces techniques, sécurisées et standardisées qui permettent l'intégration et l'interopérabilité entre applications, plateformes ou services.
[5] Norme internationale pour les messages financiers. L'objectif est l'enrichissement de la donnée de paiement. Remplace depuis 2023 le système de messagerie SWIFT MT.
[6] Mécanisme de secours qui s'active en cas d'indisponibilité ou de dysfonctionnement d'un système principal.
[7] Paiement exécuté par un transfert direct entre comptes bancaires. Également connu sous le terme *Account-to-Account* (A2A).
[8] En matière de e-commerce, étape liée au paiement.
[9] SDK ou *Software Development Kit*. Ensemble d'outils, bibliothèques de code permettant aux développeurs d'intégrer facilement des fonctionnalités dans leurs propres applications ou site Web.
[10] Nouvelle forme de commerce numérique dans laquelle des agents basés sur l'IA agissent pour le compte d'un utilisateur.
[11] *Software as a Service*

Romain LIQUARD
romain.liquard@credit-agricole-sa.fr

Il était aussi intéressant d'entendre la native d'Amsterdam, Adyen[12], évoquer son approche profondément souveraine de l'IA fondée sur un ensemble interne de modèles dédié au traitement de ses flux parmi les plus critiques (paiements, *onboarding*, KYC, conformité…). Une approche *in-house* sophistiquée et certainement coûteuse mais qui lui aura permis de développer *Uplift*, un assistant IA intégré qui équilibre automatiquement pour ses clients marchands, taux de conversion, maîtrise de la fraude et réduction des coûts. **Dans les pas de Stripe, Adyen anticipe le passage du *checkout* classique à des interfaces génératives en langage naturel à grandes doses d'agents intelligents.**

Au-delà des retours d'expérience enthousiasmants de Stripe et d'Adyen, **plusieurs intervenants ont cependant alerté sur la nécessité d'un changement de paradigme dans la manière dont les entreprises appréhendent ces technologies d'agents IA.**

L'erreur serait en fait de les considérer comme de simples outils. Ce qu'ils ne sont pas. **Ces agents devraient être vus davantage comme des collaborateurs à part entière, avec lesquels il faut apprendre à dialoguer, ajuster les règles, répartir les responsabilités**. Un nouvel état qui transforme en profondeur notre rapport aux ressources humaines. **Ces agents autonomes bouleversent les organigrammes opérationnels par leur intégration dans les équipes**. L'intelligence agentique modifie également la nature même du travail. Les collaborateurs augmentés deviennent meilleurs dans leurs domaines d'expertise, mais peuvent aussi entreprendre dans des univers qui leur étaient auparavant inaccessibles.

Ce saut quantique redistribue les cartes du pouvoir au sein d'organisations hybridées à l'IA. Il soulève aussi une tension éthique : faut-il encore embaucher des juniors si les agents couvrent désormais le bas du spectre opérationnel ? Quelle éthique du partage de la compétence dans des environnements désormais asymétriques ? Et que dit le droit ? Peut-on déléguer une action à un agent sans encadrer juridiquement son périmètre d'autonomie ? Que se passe-t-il s'il commet une erreur ? Peut-il représenter son utilisateur au sens légal ? Autant de questions que se sont posées les panélistes mais sans pouvoir y répondre.

Avec l'intelligence agentique, une nouvelle grammaire de l'action est donc en train de s'écrire pour les entreprises. Celles qui la maîtriseront deviendront les chefs d'orchestre de l'économie de demain. Les autres resteront au guichet, à attendre un client qui ne viendra plus.

Stablecoins, l'enjeu de puissance

Les stablecoins adossés aux monnaies légales[13] étaient évidemment sur toutes les lèvres, d'autant plus que Circle, l'émetteur américain de ces nouveaux vecteurs numériques du puissant dollar[14], a fait une entrée fracassante en bourse pendant le salon.

Les stablecoins incarnent aujourd'hui une nouvelle ère d'infrastructure programmable de la valeur. De Ripple à Circle, des trésoriers de multinationales aux régulateurs européens, tous évoquent la même dynamique : celle d'un glissement de ces stablecoins vers le cœur du système de paiements.

Ce basculement est d'abord économique. Il suffit d'observer la trajectoire d'acteurs comme Ripple, qui après avoir construit son réseau mondial de paiements transfrontaliers sur fond de technologie blockchain, a franchi un cap en lançant son propre stablecoin[15]. Pourquoi ? « *Parce que nos clients nous le demandaient, et parce que nous voyons une opportunité sur un marché de 2 000 milliards de dollars d'ici 2028* ». Un chiffre considérable sorti de projections d'analystes qui parient sur l'explosion de cette industrie grâce au GENIUS Act[16] poussée par l'administration Trump 2.

Les cas d'usage, longtemps balbutiants, semblent cette année se structurer : règlement de liquidités intra-groupes, paiements transfrontaliers instantanés, programmabilité des flux. À titre d'exemple, Clear

[12] Fondée en 2006. Siège social situé à Amsterdam. PayTech européenne à la capitalisation boursière de 51 milliards d'euros qui propose une plateforme unifiée permettant aux commerçants d'accepter des paiements e-commerce, mobiles et en point de vente. Stratégie de conquête de type *Global Reach* avec une présence commerciale dans 23 pays.
[13] Crypto-actifs dont la valeur est indexée sur une monnaie traditionnelle afin d'en garantir sa stabilité prix.
[14] En l'occurrence pour Circle, l'USDC.
[15] RLUSD. Lancé en décembre 2024.
[16] GENIUS *Act pour Guilding and Establishing National Innovation for U.S. Stablecoins Act*. Loi américaine non votée au 13/06/2025 mais au stade avancé du processus législatif visant à encadrer le marché des stablecoins.

Romain LIQUARD
romain.liquard@credit-agricole-sa.fr

Junction[17] observe de plus en plus de clients leur demandant comment intégrer les stablecoins dans leur architecture de paiement.

Mais cet essor soulève aussi des questions d'ordre géopolitique et industriel. En Europe, les débats autour de l'interopérabilité des rails de paiement font apparaître un paradoxe. Alors que l'UE multiplie les standards, elle peine encore à produire une vision unifiée. **À défaut d'une stratégie industrielle claire en matière de stablecoins, l'écosystème européen risque de dépendre, pour ses usages les plus innovants, de solutions extraterritoriales,** Circle ou Ripple en tête.

Or, la puissance des stablecoins réside précisément dans leur capacité à redéfinir par le code les grands équilibres de l'écosystème des paiements. Par leur programmabilité, leur compatibilité avec les logiques de règlement atomique intra-groupe[18], **ils instaurent une logique de contrôle inédit sur les fonds.**

Cela crée une tension nouvelle entre efficience, auditabilité et souveraineté. **Le tournant réglementaire est donc décisif**. Règlement MiCA[19] en Europe, GENIUS Act en cours et SAB 121[20] abrogé aux États-Unis, tous dessinent les contours d'un cadre pour ces crypto-actifs. Mais ces réglementations seront-elles utilisées pour encadrer ou promouvoir ces vecteurs numériques de la monnaie, et donc leurs émetteurs ? À défaut d'une réglementation qui n'aurait pas tout à fait choisi son camp, l'Europe pourrait bien se retrouver avec MiCA dans une sorte d'entre-deux : trop rigide pour l'innovation, trop laxiste pour la souveraineté.

Au fond, les stablecoins ne sont pas qu'un nouveau produit financier. Ils sont l'expression d'un changement d'ère dans les paiements. Le défi pour les institutions bancaires européennes est de ne pas passer à côté de cette bifurcation. En matière de stablecoins et d'euro digital, elles ont une carte à jouer pour garantir que l'Europe reste maître des conditions de circulation de sa monnaie numérique. **C'est un enjeu de marché, bien sûr. Mais c'est aussi, de manière de plus en plus explicite, un enjeu de puissance.**

[17] Start-up britannique fondée en 2016 proposant des solutions de paiement de bout-en-bout. A fait l'acquisition en août 2023 d'Altalix, un spécialiste des services crypto on/off ramp.
[18] Un cas d'usage commenté par Ant Financial et BNP Paribas.
[19] *Markets in Crypto-Assets Regulation*.
[20] Une directive comptable de la SEC de mars 2022 qui empêchait les banques de proposer des services de garde pour cryptomonnaies.

Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet :

Date	Titre	Thème
16/06/2025	France – La Banque de France revoit en baisse sa prévision de croissance et d'inflation d'ici 2027	France
16/06/2025	Industrie – La robotique industrielle, un levier essentiel pour la réindustrialisation française	Sectoriel, industrie
13/06/2025	Monde – L'actualité de la semaine	Monde
12/06/2025	Les compléments alimentaires améliorent-ils vraiment la santé des Français ?	Santé, France
10/06/2025	BTP France – Situation et perspectives : ralentissement de la baisse d'activité en 2025	BTP, France
06/06/2025	Monde – L'actualité de la semaine	Monde
05/06/2025	Maroc : we can do it !	Afrique, Moyen-Orient
02/06/2025	Mexique – Où en sommes-nous ?	Amérique latine
28/05/2025	Les États-Unis et le Royaume-Uni signent un « Accord de prospérité économique » : quelques baisses de tarifs et beaucoup de promesses	Royaume-Uni, États-Unis
28/05/2025	Zone euro – La guerre commerciale pèse sur les prévisions de la Commission européenne	Zone euro
28/05/2025	Sous le vernis de l'adoption, ce que pensent vraiment les Américains des cryptomonnaies	Cryptomonnaies
28/05/2025	Union européenne – 30% des fonds de la Facilité pour la reprise et la résilience utilisés depuis 2020	Union européenne
27/05/2025	France – Une immigration en hausse et de plus en plus qualifiée depuis 2006	France
27/05/2025	Immobilier commercial en France – Situation et perspectives : Taux de vacance en hausse et stabilisation fragile des valeurs vénales prime au T1 2025	Immobilier commercial
23/05/2025	Monde – L'actualité de la semaine	Monde
22/05/2025	Chine, États-Unis : la nécessaire désescalade	Asie, États-Unis
21/05/2025	Italie – Des signaux peu encourageants pour le T2	Italie
21/05/2025	France – Légère hausse du taux de chômage à 7,4% au premier trimestre	France
20/05/2025	Zone euro – Une croissance du PIB en demi-teinte au T1 2025, déjà affectée par la guerre commerciale	Zone euro
16/05/2025	Monde – L'actualité de la semaine	Monde
12/05/2025	Revolut, l'obscure clarté	Fintech, IT

Crédit Agricole S.A. — Études Économiques Groupe

12 place des États-Unis – 92127 Montrouge Cedex

Directeur de la Publication : Isabelle Job-Bazille
Rédacteur en chef : Romain Liquard
Documentation : Elaine Durand – **Statistiques :** Datalab ECO
Secrétariat de rédaction : Véronique Champion

Contact : *publication.eco@credit-agricole-sa.fr*

Consultez et abonnez-vous gratuitement à nos publications sur :
Internet : https://etudes-economiques.credit-agricole.com
iPad : application Etudes ECO disponible sur l'App store
Android : application Etudes ECO disponible sur Google Play

Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.